

## **Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne**

### **Préavis Municipal N° 33/2013**

#### **Crédits d'étude**

#### **(1) Destination du Site d'activité stratégique de développement "La Sauge"**

#### **(2) Aménagement du Barreau de "La Sauge"**

Les membres de la Commission d'Urbanisme, la CUR, composée de Madame Annick Delapierre, Messieurs Eric Eggen, Jean-Jacques Fayet, Lothar Helm et François Morier se sont réunis à la Maison de Commune, le 28 octobre 2013; Messieurs Christian Stoll et Pierre Villard étaient excusés. Monsieur le Syndic Edgar Schiesser et Madame Christine Canu, Conseillère Municipale, étaient présents et ont fourni des informations supplémentaires.

Les deux sujets d'études concernent deux projets qui préoccupent la commune depuis des nombreuses années, à savoir le site d'activité stratégique de développement et la route de La Sauge, le barreau sud de contournement du village de Romanel. La première réaction des membres de la CUR était un grand soulagement – enfin un pas dans la direction de la réalisation de deux grands projets!

Le site d'activité stratégique de développement prévu à l'origine au Marais devrait, selon la planification du SDNL, être déplacé à La Sauge. L'étude planifiée fixera les deux étapes comme expliqué dans le préavis. Un point important de l'étude est la définition du périmètre du futur site stratégique.

Le but de la deuxième étude concernant le barreau de La Sauge est la précision des détails de cette route du niveau cantonal. Cette étude doit tenir compte des résultats de l'étude du site d'activité stratégique particulièrement les conséquences sur le trafic généré.

La nécessité de ce crédit d'études pour le démarrage des travaux dans un futur proche est évidente. En conséquence, les membres de la CUR soutiennent ce préavis, toutefois, une discussion vive s'est développée au sein de la CUR concernant la portée ainsi que la marge de manœuvre laissée aux deux études vis à vis des plans SDNL et des choix fait dans un lointain passé.

- Pour la Sauge, par exemple: Liberté d'examiner un tracé autre que celui existant, bruit additionnel liée au trafic de la nouvelle sortie autoroutière, priorité absolue du couloir à faune, adéquation avec le futur tracé ouest sur Jouxten-Crissier.

- Pour le pôle économique, la question de la nature des entreprises qu'on aimerait implanter sur ce site stratégique (c.f. point 2.7 des objectifs spécifiques, page 5), est-ce bien judicieux pour Romanel de déplacer le pôle à la Sauge si c'est pour permettre à Lausanne d'y placer le SAN qui ne nous rapporte aucun impôt?

Finalement les membres présents ont décidé à la majorité de proposer au Conseil Communal de Romanel d'accepter ce préavis afin de ne pas provoquer un retard supplémentaire dans l'avancée des deux projets.

Au vue de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme à l'unanimité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 33/2013 adopté en séance du 7 octobre 2013;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**d é c i d e**

1. d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 65'000** (TTC) part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'élaboration d'études-test d'urbanisme pour déterminer la destination du Site d'activité stratégique de développement "La Sauge";
2. d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 81'000** (TTC) part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'étude préliminaire en vue de l'aménagement du barreau de la "La Sauge";
3. d'autoriser le financement de ces crédits d'étude par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt dans la limite du plafond d'endettement;
4. d'autoriser l'amortissement de ces dépenses sur une durée maximale de 10 ans, par le compte 420.3316 "*Amortissements d'autres dépenses*".

Pour la Commission d'urbanisme :

Annick Delapierre

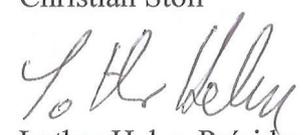
  
Eric Eggen

Jean-Jacques Fayet

François Morier

  
Christian Stoll

  
Pierre Villard

  
Lothar Helm, Président et rapporteur

Romanel, le 4 novembre 2013